

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits détaillés ci-dessus d'un montant de 88 350 € TTC pour l'exercice 2023, dit que ces crédits seront inscrits sur le Budget Principal 2023, autorise le Maire à engager les dépenses correspondantes et à signer tout document relatif à cette décision et à son application.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

**** 3CVT – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :** *Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la révision des montants d'attributions de compensation pour les communes suivantes à compter de 2023 :*

- Beines : 87 066 €
- Courgis : 84 491 €
- Lichères-près-d 'Aigremont : 63 449 €

**** Acceptation des chèques Groupama :** *Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la croix endommagée située Rue de Besançon, l'assurance prend en charge 2 336.- € et les 100 € de franchise. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les chèques de Groupama à l'unanimité. Un devis a été demandé à l'entreprise MARSHALL Olivier pour une stèle maçonnée.*

**** Devis GCTP :** *Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de l'entreprise GCTP pour les travaux suivants :*

- Reprise égout ruelle à Loiseau / Rue Haute : 3 163.70 € HT
- Installation barrière rue de Besançon : 3 401.98 € HT

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise GCTP pour les travaux cités ci-dessus.

**** Rue de Breuil :** *Le Maire propose aux Conseillers l'installation d'un sens interdit sauf aux engins agricoles. Les Conseillers acceptent la proposition du Maire.*

**** Vœux du Maire :** *Le vendredi 6 janvier 2023.*

La séance a été levée à 21h10.

A Varennes, le 28 novembre 2022

Le Maire

Aline GALLY

